

Témoignage complémentaire d'Yvette et Serge [...]*

Informations complémentaires

Yvette et Serge [...]

Une fois de plus, nous avons pu vérifier l'efficacité des patchs mis au point par le Pr Fourtillan. Début septembre, nous en avons reçus 20, avec la consigne d'appliquer un patch par jour à 19 h et de le retirer à 8 h, le matin suivant. Nous avons connu 20 jours de bonheur indicible. Pas d'agitation, pas d'agressivité, pas de déambulation, une plus grande présence, un regain d'énergie et une implication plus effective à la vie quotidienne.

Une panne de patchs se profilant à l'horizon, notre beau-frère François, a eu l'extrême générosité de nous en donner 10, dimanche dernier pour éviter un sevrage trop brusque. Pour les économiser au maximum, nous avons choisi de ne mettre qu'un demi-patch par jour. La semaine à ce régime a été difficile. Petit à petit, les symptômes sont réapparus : hallucinations, agitation, agressivité et ce besoin perpétuel de quitter la maison qu'il ne reconnaît pas pour retrouver celle de son enfance ou de sa jeunesse qui, hélas n'existe plus.

Vendredi soir, vers 17h45, il a, une fois de plus, quitté la maison à pied. Pour ne pas attiser son agressivité, je l'ai laissé partir et l'ai suivi en voiture. Il voulait prendre le train pour Metz. Arrivée avant lui à la gare, j'ai pu faire dire au guichetier de ne pas lui donner de billet. Ce qu'il a fait. Serge est resté assis dans le hall, puis est sorti, a

fait plusieurs fois le tour de la ville, moi à pied, sur ses talons. A 22 h la gare a fermé ses portes. Nous étions à la rue, dans le froid et la pluie. J'ai voulu ramener mon mari, mais il n'a pas voulu me suivre. Il avait l'intention d'attendre la réouverture de la gare prévue au petit matin. Je suis donc restée avec lui, l'accompagnant partout où il allait. A minuit, Saverne est dans le noir complet, car l'éclairage municipal s'éteint. Mon mari malvoyant a continué ses déambulations jusqu'à 1h 30. A plusieurs reprises, j'ai pu lui éviter la chute, aux conséquences que je vous laisse imaginer. Epuisé, transi de froid (il n'avait qu'un pull sur lui !), c'est lui qui a demandé à rentrer à la maison : la crise était passée, il était redevenu lui-même. Nous avons passé près de 8 h dehors !

La journée suivante a été calme : fatigué de la nuit, il a dormi surtout. Le soir, je lui ai mis un patch entier ! Le sommeil a été serein et réparateur.

Chaque restriction ou arrêt des patchs est pour nous une tragédie. Je souffre de voir l'homme que j'aime plus que tout au monde, sombrer et être dépossédé de lui-même sans rien pouvoir faire pour le soulager et l'aider. Ces médecins et ces autorités de santé savent-ils seulement ce que les malades et leurs proches vivent au quotidien ? Que de temps perdu à s'acharner contre les Pr Fourtillan et Joyeux ! N'y a-t-il pas mieux et plus urgent à faire ?

N'y a-t-il pas là « non-assistance à personne en danger » ? Sur internet, on peut lire à ce sujet : Selon l'article 223-6 du Code pénal, est considéré comme non-assistance à personne en danger le fait pour « quiconque [de s'abstenir] volontairement de porter à une personne en péril l'assistance que, sans risque pour lui ou pour les

tiers, il pouvait lui prêter soit par son action personnelle, soit en provoquant un secours ». Cette obligation morale s'impose à tout citoyen français.

L'article consulté se focalise sur les professionnels de santé dont les médecins. (...) La non-assistance à personne en danger n'est pas qu'une situation rencontrée directement entre un seul médecin et un malade (I). Cela peut se produire lorsque deux ou plusieurs médecins sont en conflit au point que cela ait des conséquences préjudiciables à l'égard des malades (II).

Nous sommes atterrés et révoltés de voir cloués au pilori deux hommes d'exception qui œuvrent sans relâche pour le bien-être de leurs patients. Nous leur redisons ici notre admiration et notre profonde reconnaissance. Ils ont su détricoter notre détresse et la transformer en ESPERANCE !

Heureux sommes-nous d'avoir croisé leur chemin !

** Document reçu par email le 08 octobre 2019. Toutes les données personnelles du document original ont été masquées pour des raisons de confidentialité (remplacé par « [...] »)*